

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	29 septembre 2017
-----------------------------	-------------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	92
N° identifiant	2017-0590

Titre	Déviation de la RD951 à Saint-Julien-L'Ars
-------	--

Rapporteur(s)	Eliane ROUSSEAU
Date de la convocation	

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	

PJ.	
-----	--

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	06-Commission voirie
Service référent	Direction Générale des Services

Dans le cadre du schéma routier départemental 2016-2021, le Conseil départemental a présenté en Comité de Pilotage les études préliminaires de la déviation de la RD951 à Saint-Julien-l'Ars.

L'opération consiste à créer une nouvelle voie de 4,5 km de longueur, au nord de la commune de Saint-Julien-l'Ars, afin de délester le centre bourg du trafic de transit, ce qui permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants, favorisera le développement du bourg, assurera la sécurité des usagers et des habitants.

Lors du Comité de Pilotage du 12 avril 2017, l'ensemble des participants s'est prononcé pour les dispositions suivantes :

- La chaussée sera à 2 voies avec vitesse limitée à 90 km/h
- Le point d'entrée ouest de la déviation est le giratoire à l'intersection de la RD 951 et de la RD 18 avec création d'une cinquième branche
- Les créneaux de dépassement seront positionnés sur le tronçon ouest et seront limités à 110 km/h
- Le rétablissement de la VC 4 (Route de Bignoux) se fera par la construction d'un ouvrage d'art permettant à la déviation de passer sous la VC
- Un giratoire sera créé à l'intersection avec la RD 1
- Le rétablissement de la VC 7 (Route de Bonnes) se fera par la construction d'un ouvrage d'art permettant à la déviation de passer au-dessus de la VC
- La ligne SNCF sera franchie par un ouvrage d'art dont la hauteur réservera la possibilité ultérieure d'électrifier la ligne
- L'extrémité est de la déviation sera un giratoire à 4 branches à créer au niveau de la voie de la Pelletière.

Par courrier du 12 juillet, la commune de Sèvres-Anxaumont a confirmé ce choix de dispositions techniques.

Par courrier du 27 juillet, la commune de Saint-Julien-l'Ars a confirmé ce choix de dispositions techniques.

L'estimation financière de cette opération est de 23,7 M€. Au schéma routier départemental 2016-2021, le conseil départemental ne finance que les études. Les travaux qui auront lieu après 2021 feront l'objet d'un financement restant à définir.

Il est proposé au Conseil communautaire de confirmer ce choix de variante sans pour l'instant se prononcer sur sa future participation financière.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	8.4
Nomenclature Préfecture	Aménagement du territoire